

Informations complémentaires

- ❖ Notre service est avant tout un service de transport en commun. Veuillez communiquer avec nous pour vos déplacements, nous ferons tout notre possible pour vous intégrer dans notre circuit quotidien.
- ❖ Il est à noter qu'en période estivale, des variations dans notre horaire quotidien sont à prévoir.
- ❖ Veuillez noter que le coût du transport est **2.00 \$** pour aller et **2.00 \$** pour le retour.
- ❖ Pour toute personne désirant faire une demande d'admission, communiquez avec nous au **418 668-5777**, nous vous ferons parvenir un formulaire dans les plus brefs délais.

Pour tout commentaire, suggestions ou autres informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

TRANSPORT ADAPTÉ LAC ST-JEAN EST
a/s TRANSPORT  BERGERON INC.

120, rue des Hautes Herbes
Alma (Québec) G8E 1J4
Tél.: 418 668-5777 Téléc.: 418 480-1318

transportadapte@hotmail.com

Heures d'ouverture des bureaux

Lundi au Vendredi :
8h00 à 12h00
13h00 à 16h30

Source :

Guide de référence des pratiques en transport
adapté au Québec (juin 2008)

Réalisation : Annie Plourde
Catherine Larouche
Lydia Lebel



TRANSPORT ADAPTÉ

LAC ST-JEAN EST

OBLIGATIONS

ET

RESPONSABILITÉS

DES

USAGERS

Juin 2012

INTRODUCTION

Depuis le 4 janvier 2010, **Transport A.R. Bergeron** est mandaté par la Corporation du Transport Adapté pour effectuer le transport dans le secteur de la MRC Lac St-Jean Est.

En opération depuis 1989, **Transport A.R. Bergeron** œuvre dans différents secteurs du transport, notamment ceux du transport adapté, scolaire, du courrier et de marchandises. Cette entreprise, située dans le Parc Industriel Nord, compte plus de 25 employés.

Quant au **transport adapté**, il vise à assurer la mobilité des personnes handicapées afin de leur permettre l'accès aux activités de la communauté.

L'objectif du Transport Adapté Lac St-Jean Est étant de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle, nous visons en conséquence à offrir un service de qualité, tout en respectant les règles et normes de sécurité.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous les **obligations et responsabilités des usagers.**

Nous vous remercions de votre bonne collaboration et souhaitons **continuer à vous voyager en toute sécurité !**

Obligations et responsabilités

- ✓ L'utilisateur se doit de prendre sa réservation au moins **24 HEURES À L'AVANCE** (pour les réservations occasionnelles) et prévoir une heure de retour (si possible). Veuillez noter que selon l'achalandage quotidien, le transport peut se présenter **jusqu'à 15 MINUTES AVANT ou APRÈS** l'heure convenue et que cela ne constitue toutefois pas un retard. L'utilisateur doit donc être prêt 15 minutes avant l'heure convenue. L'utilisateur **NE DOIT JAMAIS** faire de réservation à la dernière minute.
- ✓ Pour l'utilisateur utilisant le transport régulier, **si un changement survient dans sa situation** (déménagement, arrêt de travail, changement d'horaire ou autre), **il SE DOIT D'EN AVISER LE TRANSPORTEUR SANS DÉLAI.**
- ✓ En cas d'imprévu, l'utilisateur peut **ANNULER** ou modifier sa réservation, mais il doit le faire **DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS** en téléphonant au bureau de Transport Adapté au **Annulé !** 418 668-5777 (si les bureaux sont fermés, laissez un court message). Prenez note que si votre annulation concerne le Groupe Centre-Lac, appelez au 418 668-3357.



✓ Obligations et responsabilités

- ✓ **EN AUCUN TEMPS**, l'utilisateur ne doit effectuer une réservation ou une annulation auprès du chauffeur. Il doit toujours passer par l'intermédiaire du service de répartition.



- ✓ Si l'utilisateur n'effectue pas les démarches nécessaires pour annuler sa réservation, **IL SERA FACTURÉ AU COÛT DE 2.00\$ LE TRANSPORT POUR AVOIR OCCASIONNÉ UN DÉPLACEMENT INUTILE.**

- ✓ Lors d'un déplacement, l'utilisateur **DOIT OBLIGATOIREMENT** porter la ceinture de sécurité et resté assis tout au long du trajet. S'il n'est pas en mesure de l'attacher lui-même, le chauffeur lui prêtera assistance.
- ✓ L'utilisateur qui utilise un quadriporteur pour effectuer le trajet doit être en mesure de se déplacer de son fauteuil à la banquette. **Il ne peut demeurer assis sur le quadriporteur durant le trajet.**
- ✓ L'utilisateur **doit acquitter ses frais de transport à chaque semaine**. S'il est dans l'impossibilité de le faire, il doit prendre arrangement avec le personnel du Transport Adapté.
- ✓ En période hivernale, le lieu d'embarquement ou de débarquement doit toujours être adéquatement déneigé.